



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

69^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

CSP29.R16
Original : espagnol

RÉSOLUTION

CSP29.R16

MISE À JOUR SUR LA SITUATION ET LES DÉFIS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DU VACCIN ANTIPOLIOMYÉLITIQUE INACTIVÉ POUR MAINTENIR L'ÉRADICATION DE LA MALADIE DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES

LA 29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le document *Mise à jour sur la situation et les défis en matière d'approvisionnement du vaccin antipoliomyélitique inactivé pour maintenir l'éradication de la maladie dans la Région des Amériques* (document CSP29/16) sur les progrès historiques réalisés dans la Région des Amériques en ce qui concerne l'éradication de la poliomyélite ainsi que sur les défis actuels en matière d'approvisionnement du vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) ;

Reconnaissant les inestimables contributions du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins de l'Organisation panaméricaine de la Santé (ci-après le Fonds renouvelable) pour garantir l'accès ponctuel et équitable aux vaccins antipoliomyélitique pour les États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ;

Considérant l'importance de la participation active des États Membres de l'OPS au Fonds renouvelable ;

Réaffirmant les principes, les termes et conditions, et les procédures du Fonds renouvelable, ainsi que leurs avantages pour la santé publique dans la Région des Amériques (résolution CD52.R5 [2013]) ;

Reconnaissant l'importance de maintenir la Région des Amériques exempte de poliomyélite et de progresser vers l'éradication mondiale de cette maladie ;

Consciente des circonstances particulières entourant actuellement la mise en œuvre du *Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018* et de la situation actuelle de la demande mondiale et de l'approvisionnement limité en VPI, question sur laquelle le Directeur général de l'OMS a fait rapport en mai 2017, ainsi que de l'importance de préserver le maintien l'éradication de la poliomyélite dans la Région des Amériques ;

Considérant en outre que si le Fonds renouvelable réussissait à obtenir des doses additionnelles de VPI, cela permettrait aux États Membres participant au Fonds renouvelable de planifier de façon adéquate l'utilisation d'une fraction de la dose de VPI (VPIf) administrée par voie intradermique dans une série de deux doses ;

Reconnaissant que le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau) doit obtenir l'autorisation des États Membres de l'OPS pour mener à bien toute négociation qui ne serait pas conforme aux principes, aux termes et conditions, et aux procédures du Fonds renouvelable,

DÉCIDE :

1. De prier instamment les États Membres :
 - a) de continuer de reconnaître le Fonds renouvelable de l'OPS comme le mécanisme stratégique de coopération le mieux adapté pour permettre l'accès aux vaccins, tel que le VPI ;
 - b) de promouvoir la solidarité et le panaméricanisme par le biais de leur participation au Fonds renouvelable.
2. De prier la Directrice :
 - a) de négocier de façon extraordinaire le meilleur prix possible pour l'achat de VPI pour la Région des Amériques et d'ajuster, si nécessaire, les termes et conditions du Fonds renouvelable pour cette seule occasion afin de prendre en compte les circonstances particulières actuelles et d'approvisionner en VPI la Région des Amériques ;
 - b) de maintenir la coordination avec l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, tout au long de ce processus, conformément au *Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018* ;
 - c) de maintenir le dialogue avec les partenaires et les producteurs mondiaux de VPI afin d'accélérer et de garantir la capacité à produire les doses de VPI nécessaires pour la Région des Amériques ;
 - d) de continuer d'appuyer les États Membres de l'OPS dans la préparation à l'utilisation du VPIf ;

- e) de faire rapport en 2018 au Comité exécutif, par l'intermédiaire du Sous-comité du Programme, du budget et de l'administration, sur la situation de l'approvisionnement en VPI dans la Région des Amériques, ainsi que sur les éventuelles négociations extraordinaires, et les résultats obtenus et les progrès accomplis dans le cadre du dialogue susmentionné.

(Huitième réunion, le 28 septembre 2017)